

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20/09/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 20 septembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Jean MINCOY**, Doyen puis de **Monsieur Didier MAU** Président.

PRÉSENTS

M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS-SUR-JALLE
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON
M. RECORS Rogers, Maire-adjoint de CESTAS
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

M. CHARRIER Alain (*procuration à M. BILLOUX*)
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. ASTIER*)
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE (*procuration à M. RECORS*)
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à M. DURANT*)
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS (*procuration à Mme ZAMBON*)

EXCUSÉS

Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payer Départemental de la Gironde, absent.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le mardi 12 septembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 6 septembre 2023.

Accusé de réception préfecture
033-283300036-20230920-DE-0040-2023-DE
Date de réception préfecture : 20/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20/09/2023

Délibération n° DE-0040-2023

Rapporteur : **M. MINCOY**

Objet : **Election du Président**

Le doyen d'âge de l'assemblée préside aux opérations de l'élection du Président, premier point porté à l'ordre du jour de la séance.

Il rappelle que, selon l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, le Président est élu à bulletins secrets parmi les membres titulaires du Conseil d'administration représentants les collectivités affiliées, à la majorité des suffrages exprimés.

Il est fait appel à candidatures.

Après déclarations des membres présents et formulations des candidatures,

- Monsieur Didier MAU est candidat à la Présidence

Sont désignés comme assesseurs :

- Monsieur Pescina
- Monsieur Poignonec

Il est ensuite procédé aux opérations de vote.

Nombre de personnes présentes ou représentées	28
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
Bulletins blancs ou nuls (à déduire)	1
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité	14

Candidat	Nombre de voix obtenues :
Monsieur Didier MAU	27

Monsieur Didier MAU est élu, à la majorité des suffrages exprimés, Président.

Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

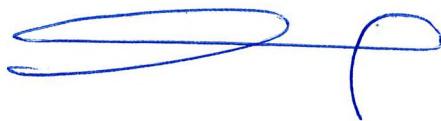
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 20/09/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

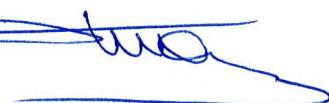
Fait à BORDEAUX, le 20 septembre 2023.

Le secrétaire de séance,



Christian Daire
Maire de TOULENNE

Le Président,



Didier Mau
Président de la Communauté de Communes
MEDOC - ESTUAIRE



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **20 SEP. 2023**

PUBLIÉE LE : **20 SEP. 2023**

Acte à classer

DE-0040-2023

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-20T14-18-35.00 (MI247613863)

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20230920-DE-0040-2023-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Election du Président

Date de décision : 20/09/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.1. Election exécutif
5.1.1. Maires, adjoints, présidents, vice présidents Département Région

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0040-2023 ELECTION DU PRESIDENT.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/09/23 à 14:18
Date 20/09/23 à 14:18
Date 20/09/23 à 14:25Par [COLLENNE Vicky](#),
Par [COLLENNE Vicky](#).